

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mars 2021

L'an deux mille vingt, le quinze mars 2021 à 19h30, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Espace du midi, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 mars 2021.

Présents Mr GUILLERMIC André, Mme DIGUET Francette, Mr GOBIN Gilles, Mme VERDON Claudine Mr FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, BERAUD Emilie, CAILLAUD Louisette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, PASQUIER Alice, ROUSSELOT Nathalie, MMS. DOYEN Olivier, GUILLOTEAU Guy, LANDRY Jean-Michel, MARILLEAUD Freddy, PUAUD Christian, TOURRAINE France, VERGER Jean-Yves.

Absents excusés :

Mme GONNORD Catherine a été désignée secrétaire de séance

N° 009-15-03-2021 : Vote des subventions aux associations pour 2021

Suite à la lecture du compte-rendu de la dernière réunion de conseil municipal il est demandé d'ajouter à la DCM sur les subventions attribuées, la proposition de 3 associations de ne pas demander de subvention pour 2021 en raison de l'absence d'activité en 2020 et en ce début d'année 2021. Il est donc décidé de reprendre cette DCM comme suit :

ASSOCIATION	Subvention de base 2021	Subvention exceptionnelle 2021	Subvention totale
APEL école Saint Rémi	600 €		600 €
Association Sac à dos	1 000 €		1 000 €
Comité USEP (dde : 3 € / enfant)	550 €		550 €
UGSEL école Saint Rémi	350 €		350 €
Amicale Pétanque Courlitaie	350 €		350 €
AREC	230 €		230 €
Atelier Chorégraphique (pas d'activité donc l'association a proposé de ne pas demander de subvention cette année)			0 €
Hand Ball Club Courlay	4 000 €		4 000 €
Raquette Courlitaie	1 400 €		1 400 €
Archers du Pied de Roy	400 €		400 €
Gymnastique volontaire	250 €		250 €
U.S.C.	3 000 €		3 000 €
Société de chasse La Courlitaie	350 €		350 €
Courlay pêche loisirs	1 300 €		1 300 €
Secours d'urgence Courlitaie	610 €		610 €
Donneurs de sang	100 €		100 €
Solidarité sans Frontières	350 €		350 €
Croix-Rouge Française	60 €		60 €

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mars 2021

France Adot 79	50 €		50 €
FNATH	50 €		50 €
La croix D'or	50 €		50 €
Restaurants du cœur	50 €		50 €
Délégation départementale APF	50 €		50 €
AFSEP	50 €		50 €
Prévention routière	50 €		50 €
Loisirs adultes	250 €		250 €
Musique la Fraternelle (pas d'activité donc l'association a proposé de ne pas demander de subvention cette année)			0 €
Amicale des Aînés	120 €		120 €
Vidéo Photo Club	200 €		200 €
Courlay animations (pas d'activité donc l'association a proposé de ne pas demander de subvention cette année)			0 €
Association sanitaire de Courlay	1 680 €		1 680 €
CAPORO	50 €		50 €
UNC Courlay	150 €	1 360 €	1510 €
Taroteurs Courlitaïs	50 €		50 €
Aikido Club Courlitaïs	150 €		150 €
Association l'Etagère	50 €		50 €
Tréteaux Courlitaïs	50 €		50 €
ADMR	4 800 €		4 800 €
Les amis de la Tournivelle	30 000 €		30 000 €
	52 800 €	1360 €	54 160 €

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires
La présente DCM annule et remplace celle numérotée 2021-004 du 15 février 2021

N° 010-15-03-2021 : Décisions prises par délégation du 01/01/2021 au 28/02/2021

- 1) Décision n° 2021-001 du 05/01/2021 : acquisition d'une imprimante pour l'école publique – BUREAU VALLE pour un coût de 399,16 € HT soit 478,99 € TTC
- 2) Décision n° 2021-002 du 05/01/2021 : financement permis de conduire d'un agent – PEPS and GO pour un coût de 1 303,33 € HT soit 1 564 € TTC
- 3) Décision n° 2021-003 du 13/01/2021 : Nettoyeurs vapeur pour les écoles – POLLET pour un coût de 9 458,84 € HT soit 11 350,61 € TTC
- 4) Décision n° 2021-004 du 13/01/2021 : Remplacement pièce cadran horloge église – LUSSAULT pour un coût de 910,61 € H.T. soit 1 092,73 € TTC
- 5) Décision n° 2021-005 du 13/01/2021 : Construction préau pour tir à l'arc – SAVIN pour un coût de 10 525,73 € HT soit 12 630,88 € TTC

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mars 2021

- 6) Décision n° 2021- 006 du 13/01/2021 : Pyramide de cordes – PCV collectivités pour un coût de 10 180 € HT soit 12 216 € TTC
- 7) Décision n° 2021-007 du 13/01/2021 : Ouvertures musée Tour Nivelles – JOSELON pour un coût de 10 960 € HT soit 13 152 € TTC
- 8) Décision n° 2021-008 du 13/01/2021 : Module skate park – PCV collectivités pour un coût de 6 270 € HT soit 7 524 € TTC
- 9) Décision n° 2021-009 du 13/01/2021 : Local rangement tir à l'Arc – SAVIN pour un coût de 12 584,39 € HT soit 15 101,27 € TTC
- 10) Décision n° 2021-010 du 20/01/2021 : Changement chaîne salle sports – COMPAGNON-BLUTEAU pour un coût de 1 965 € HT soit 2 358 € TTC
- 11) Décision n° 2021-011 du 20/01/2021 : Réparation vestiaires salle sports – COMPAGNON-BLUTEAU pour un coût de 9 082,70 € HT soit 10 899,24 € TTC
- 12) Décision n° 2021-012 du 20/01/2021 : Etude géotechnique pour future M.A.M. – ALIOS INGENIERIE pour un coût de 2 910 € HT soit 3 492 € TTC
- 13) Décision n° 2021-013 du 20/01/2021 : acquisition imprimante pour école (annule et remplace la DM 001) - BUREAU VALLEE pour un coût de 331,98 € HT soit 398,38 € TTC
- 14) Décision n° 2021-014 du 27/01/2021 : fixation limites propriété M.A.M. – ALPHA GEOMETRE pour un coût de 820 € HT soit 984 € TTC
- 15) Décision n° 2021-015 du 28/01/2021 : Etude amiante pour M.A.M. – APAVE pour un coût de 2 800 € HT soit 3 360 € TTC
- 16) Décision n° 2021-016 du 28/01/2021 : Vêtements de travail pour S.T. : BOCHE SAS pour un coût de 2 277,89 € HT soit 2 733,47 € TTC
- 17) Décision n° 2021-017 du 28/01/2021 : Bureau études pour montage dossiers raccordement chaufferie bois – ACE pour un coût de 3 800 € HT soit 4 560 € TTC
- 18) Décision n° 2021-018 du 04/02/2021 : Panneaux de signalisation – SIGNAUX GIROD pour un coût de 360,62 € HT soit 432,74 € TTC
- 19) Décision n° 2021-019 du 04/02/2021 : Licence pour télétravail – CLICK DROIT pour un coût de 1 390,84 € HT soit 1 669,01€ TTC
- 20) Décision n° 2021-020- du 11/02/2021 : placards de rangement pour périscolaire – JOSELON pour un coût de 1 931 € HT soit 2 317,20 € TTC
- 21) Décision n° 2021-021 du 11/02/2021 : Réparation électrique terrain foot – BOUYGUES pour un coût de 2 760 € HT soit 3 312 € TTC
- 22) Décision n° 2021-022 du 11/02/2021 : Remplacement brûleur à l'église – SAS AM pour un coût de 1 424 € HT soit 1 708,80 € TTC

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mars 2021

- 23) Décision n° 2021-023 du 11/02/2021 : modification fontaine à eau école publique – SAS AM pour un coût de 2 230 € HT soit 2 676 € TTC
- 24) Décision n° 2021-024 du 11/02/2021 : Renouvellement licence microsoft – CLICK DROIT pour un coût de 107,50 € HT soit 129 € TTC
- 25) Décision n° 2021-026 du 11/02/2021 : réparation buvette stade suite effraction – JOSELON pour un coût de 489 € HT soit 586,80 € TTC
- 26) Décision n° 2021-027 du 15/02/2021 : Plateforme enrobé pour city stade – PELLETIER pour un coût de 10 090,15 € HT soit 12 108,18 € TTC
- 27) Décision n° 2021-028 du 24/02/2021 : Aménagement city stade – PELLETIER pour un coût de 6 010,45 € HT soit 7 212,54 € TTC
- 28) Décision n° 2021-029 du 24/02/2021 : sol amortissant plateforme jeux – PCV pour un coût de 5 589 € HT soit 6 706,80 € TTC
-

N° 011-15-03-2021 : Renouvellement opération « Argent de poche » en 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis deux ans, la commune adhère à l'opération « argent de poche » mise en place par l'intermédiaire de la mission locale de BRESSUIRE

Celle-ci a pour objectif de permettre à des jeunes de 16 à 18 ans d'effectuer quelques activités auprès des services de la collectivité. Les jeunes volontaires se voient attribuer des tâches sur des demi-journées de 3H00 avec un encadrement des services municipaux et moyennant une gratification de 15 € par demi-journée effectuée.

Il propose au conseil municipal de renouveler cette opération en 2021 et demande à celui-ci de déterminer l'enveloppe financière attribuée à cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la reconduction de cette opération « argent de poche » en 2021
 - Fixe le montant de l'enveloppe financière à la même somme que l'an passé soit 1 200 €
 - Les crédits seront prévus au budget 2021
 - Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires
-

La séance du conseil municipal du 15/03/2021 comporte 3 délibérations numérotées de 009 - 15/03/2021 à 011-15/03/2021.